



Comité technique du RESA – 15 mars 2022 Relevé de conclusions

Pôle Terre – Centre d'apiculture

Rédaction : M.Camoin, R.Gueyte

15/04/2022

Relecture : Ensemble des participants

Participaient à cette réunion (par ordre alphabétique) :

APITHY Leïla – Province Nord

BARNAUD Antoine – Province des Îles

BLOMME Steven – Lycée Michel Rocard

BOITEUX Johann – ADECAL Technopole

CAMOIN Margot – ADECAL Technopole

CHANIER Caroline – Province Sud

FAIVRE Caroline – ASA, Biocaledonia

JOURDAN Hervé - IRD

GALIBERT Vincent – Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie

GUEYTE Romain – ADECAL Technopole

MILLE Christian - IAC

SOURGET Stéphanie - SIVAP

VIRAPIN Laure – Agence rurale

Absents excusés :

- Sylvia Cornu-Mercky, Technopole,
- Association des apiculteurs des îles Loyauté,

Nota : Le Syndicat des apiculteurs (SANC) refuse de participer à des réunions en visioconférence.

Début de la réunion 13h15

Seuls les thèmes qui ont donné lieu à des discussions entre les participants au cotech sont abordés ici.

RESTRICTION DE LA PERIODE DE DECLARATION DE RUCHER(S)

L'ASA présente s'inquiète du fait que les apiculteurs qui démarrent leur activité ne puissent pas rejoindre le réseau en cours d'année et ainsi bénéficier rapidement des alertes Loque américaine.

Le RESA confirme que cette mesure est bien prévue dans la nouvelle procédure déclarative.

OBJECTIFS DES VISITES SANITAIRES

La CAP-NC s'interroge sur les objectifs des visites sanitaires : le réseau essaye-t-il de faire du chiffre, de répondre au besoin des apiculteurs ou d'assurer la fiabilité du système de veille ? Des zones ou des types d'apiculteurs sont-ils plus ciblés pour la réalisation de visites.

Le RESA explique, que les années précédentes, des calculs ont été réalisés, sur le nombre d'apiculteurs, de ruchers ainsi que de ruches à visiter nécessaires à l'estimation de l'incidence annuelle des maladies règlementées avec une précision donnée. Néanmoins ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, les visites sanitaires ne sont pas obligatoires, elles sont réalisées à la demande des apiculteurs : il s'agit donc d'une surveillance passive et le seul levier d'action dont le RESA dispose pour influencer sur l'échantillon d'apiculteurs qui y participent – leur nombre, leur typologie, leur localisation - c'est la communication.

Si l'on veut avoir des chiffres plus précis de prévalence, alors on réalise des enquêtes basées sur un échantillon d'apiculteurs ou de ruchers tirés au hasard. C'est ce qui a été fait pour les virus ou *Nosema spp.* Cela pourrait également être fait pour les loques afin d'avoir des données de base à titre comparatif, mais jusqu'à présent le RESA et le SIVAP se sont satisfaits des données issues des visites pour les calculs d'incidence et la déclaration des cas à l'OIE.

Remarque a posteriori du RESA : étant donné que les visites sanitaires réalisées tout au long de l'année ne permettent d'obtenir que des chiffres d'incidence annuelle des loques, on ne pourrait pas bien les comparer aux chiffres de prévalence à un temps t qui seraient issus d'une enquête.

La mesure mise en place par le RESA qui permet d'adapter la veille sanitaire (i.e. le nombre de visites réalisées) aux zones à risque est l'alerte LA, puisqu'elle encourage les apiculteurs à solliciter leurs ASA/VRA dans les zones où la maladie est présente.

Remarque a posteriori du RESA : la modalité de visite sanitaire « achat » est également destinée à orienter la surveillance vers cette période à risque pour l'apparition de maladies opportunistes – LE, couvain calcifié, couvain sacciforme – qu'est l'achat d'essaims.

Concernant la représentativité de l'échantillon, la seule mesure de contrôle appliquée est la vérification que le pool d'apiculteurs visités change d'une année sur l'autre et l'estimation de la part des nouveaux déclarants. La promotion des visites réalisées par les ASA/VRA et le RESA ne cible pas tel ou tel type d'apiculteurs, ou telle ou telle zone, tous y passent !

La CAP-NC poursuit : s'il n'y a pas d'objectif chiffré de visites, ni de réel besoin formulé par les apiculteurs amateurs ou professionnels, alors pourquoi s'inquiéter de la diminution du nombre de visites réalisées ? A la CAP-NC, les éleveurs bovins font appel aux services du GDSA lorsqu'ils sont confrontés à une problématique ou un besoin particulier en lien avec le suivi sanitaire de leur élevage, les visites annuelles systématiques sont rares et réservées aux élevages ayant des objectifs de garantie sanitaire maximum, principalement les éleveurs vendeurs de génétiques).

Le RESA explique que cette diminution du nombre de visites est à suivre en 2022-2023 car pour maintenir le RESA fonctionnel, il faut que les ASA/VRA réalisent des visites régulièrement. Autrement, ils risqueraient de perdre en compétence et en efficacité. Aussi, c'est uniquement en ayant bénéficié d'une visite que les apiculteurs peuvent être convaincus de leur utilité !

La province des Iles soutient qu'il ne faut pas négliger le rôle des visites sanitaires dans la formation et la sensibilisation des apiculteurs aux bonnes pratiques apicoles et à la détection des maladies. Aussi, ces visites jouent un rôle dans la veille sanitaire extérieure pour la détection précoce de pathogènes exotiques.

Le SIVAP s'accorde sur ce second point, d'autant plus dans les zones dépourvues de rucher sentinelle.

Le RESA souligne que la probabilité de détecter une introduction de varroa est bien plus grande dans les ruchers sentinelles que lors des visites sanitaires classiques, du fait de la réalisation de tests spécifiques bien plus sensibles que la visualisation à l'œil nu. Cependant la loque américaine –

actuellement absente sur les Îles Loyauté – pourrait tout à fait être mise en évidence lors d’une visite ASA/VRA.

L’ASA présente précise que les apiculteurs qu’elle visite semblent aujourd’hui plus aguerris pour le diagnostic de la loque américaine et qu’on peut y voir la réussite des formations, du travail des ASA et de la montée en compétence technique moyenne des apiculteurs. Les apiculteurs se sentent plus capables de gérer la maladie par eux-mêmes et font par conséquent moins appel aux ASA.

ORGANISATION DES VISITES SANITAIRES

La province des Îles indique qu’un des freins à la réalisation des visites sanitaires est le manque de disponibilité commune des ASA et apiculteurs. Les ASA étant apiculteurs, ils sont occupés sur leurs ruches aux périodes où les visites peuvent être réalisées. Les ASA et les apiculteurs sont également souvent pluri actifs et ne dédient donc pas tout leur temps à l’apiculture. C’est une des causes de l’arrêt d’activité de certains ASA.

Le RESA précise que la solution à ce problème serait que les visites sanitaires soient réalisées par les pouvoirs publics – car les VRA ne sont pas beaucoup plus disponibles que les ASA pour la réalisation des visites - mais le modèle des ASA avait justement été choisi car ils apportent une plus-value de par leur expérience en tant qu’apiculteur.

L’ASA présente s’étonne qu’ASA et apiculteurs ne parviennent pas à s’organiser pour la planification des visites : le nombre de visites à réaliser n’est pas colossal pour les ASA, les visites ne durent pas très longtemps – la majorité sont réalisées chez de petits apiculteurs – et les ruchers sont situés à proximité du domicile de l’ASA. Et même si sur les îles les maladies présentes sont moins impactantes que celles de la Grande Terre, il doit y avoir des colonies qui périclitent et qui devraient motiver les apiculteurs à solliciter des visites.

Le RESA ajoute que les ASA/VRA sont très réactifs pour la planification de visites à la demande de l’apiculteur, sur suspicion de maladie, car le besoin est avéré.

Le CPA précise que certains des ASA formés initialement n’avaient pas de moyen de locomotion – un obstacle certain à la réalisation des visites hors voisinage proche.

DISTINCTION ENTRE VISITES SANITAIRES ET VISITES TECHNIQUES

Le CPA revient sur la similitude entre visites sanitaires et visites techniques - du point de vue des apiculteurs qui les reçoivent mais également en termes de suivi réalisé. Le maintien de cette distinction pour des raisons administratives et financières, n’est pas compréhensible pour les apiculteurs. Promouvoir une visite unique serait bien plus efficace.

Remarque a posteriori du RESA : travailler avec des apiculteurs-ASA plutôt qu’avec des salariés de l’administration était censé limiter la perte de connaissances/compétences en cas de départ du ou des salariés concernés.

La technicienne apicole de la province Sud rappelle qu’elle signale au RESA les maladies détectées lors de ses visites, sans que son diagnostic ait valeur de réelle déclaration, le RESA investit le cas au besoin. Les visites techniques sont réalisées dans une optique d’accompagnement et pas dans une logique de contrôle ; c’est également le cas pour les visites sanitaires.

Le SIVAP précise que des sanctions sont prévues en cas de non-déclaration de maladies à déclaration obligatoire, menant à la propagation de cette maladie.

Remarque a posteriori du RESA : pour ce qui est des DS2, seul le propriétaire, le détenteur ou le vétérinaire doivent faire la déclaration du cas de maladie, alors que dans le cas des DS1, toute personne soupçonnant de la présence de la maladie doit en faire la déclaration.

La CAP-NC souligne la difficulté de faire l'accompagnement technique et le contrôle sanitaire officiel en même temps. Cette difficulté est fréquente dans les collectivités qui ont deux casquettes (ex. aide à l'investissement/accompagnement technique et contrôle sanitaire ou environnementale), Elle reconnaît l'intérêt de faire évoluer les choses de telle sorte que le système soit compréhensible et efficace pour les apiculteurs.

Remarque a posteriori du CPA : de nombreux pays possèdent des systèmes sanitaire/technique couplés qui sont très opérationnels, notamment en apiculture.

Le SIVAP revient sur le bon fonctionnement global du RESA qui est un des seuls réseaux d'épidémiologie sur le territoire ; il est pris comme exemple pour le développement de nouveaux réseaux.

TAUX DE COUVERTURE

La province des Iles s'interroge sur le recensement des plus gros apiculteurs du territoire : sont-ils déclarés au RESA ? Ont-ils participé à l'enquête DAVAR 2019 ? Ne faudrait-il corriger les chiffres en incluant les données officielles les concernant ?

Le RESA répond que certains anciens apiculteurs du territoire sont restés réfractaires au système et ne déclarent pas leurs ruches au RESA et n'ont pas participé à l'enquête DAVAR non plus. Mais c'est également le cas de nombreux petits apiculteurs inconnus de nos services. Corriger les chiffres viendrait introduire de nouveaux biais.

ANIMATION DU RESA

La CAP-NC se questionne sur les modalités d'animation du RESA. L'équipe d'ASA et de VRA se réunit-elle ? Des acteurs extérieurs sont-ils invités ?

Le RESA explique le déroulement (remontées terrains, update sur le fonctionnement du RESA, mise à jour des connaissances, amélioration des capacités diagnostiques...) et l'objectif de cohésion des journées de rassemblement ASA/VRA qui vont passer d'annuelles à bi annuelles pour atteindre plus de monde. Le SIVAP est le seul acteur extérieur invité.

La CAP-NC donne l'exemple des réunions avec les éleveurs du GDSA, au cours desquelles des focus sont faits sur des thématiques diverses : gestion des ressources en eau et en fourrage en période de sécheresse et des experts sont invités pour y participer. Cela permet de mettre en contact et de faire échanger les acteurs d'une filière et de décloisonner les services qui l'entourent.

Le CPA s'accorde sur le fait que de faire intervenir des acteurs indirects lors des journées de rassemblement ASA/VRA permettrait d'avoir un œil extérieur sur notre travail et d'aborder des sujets plus divers. Les liens et la cohésion ainsi créés contribueront à l'émergence d'une culture professionnelle commune.

IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CAP-NC s'étonne du fait que l'on n'aborde pas le thème du changement climatique et de son impact sur la filière apicole et des actions qui peuvent être mises en place pour améliorer sa résilience, alors que c'est le cas dans toutes les autres filières animales.

Le CPA précise que l'apiculture en Nouvelle-Calédonie a été jusqu'à présent assez épargnée et qu'elle ne dépend pas d'intrants complexes comme les produits phyto-pharmaceutiques, mais uniquement d'intrants simples (bois, inox, verre, sucre,...) qui reste facile à se procurer même si les prix augmentent

considérablement actuellement. Conduire une réflexion pour limiter la dépendance de la filière aux intrants pourrait faire l'objet d'un groupe technique particulier (à évaluer).

L'ASA note que le peu d'apiculteurs qui vivent de leur activité apicole importent du sucre depuis longtemps, c'est une question de rentabilité. Seuls les apiculteurs loisirs ont la possibilité de se poser la question de la dépendance au sucre...

Le CPA répond que certains apiculteurs pluri-actifs ou qui n'ont pas le même taux d'endettement et donc pas les mêmes objectifs de rentabilité peuvent encore choisir de ne pas nourrir ; c'est le cas sur les Îles Loyauté. Il faut réfléchir à des itinéraires techniques qui prennent en compte ces spécificités.

La province des Îles rappelle que les apiculteurs loyaltiens font face à une deuxième saison difficile et s'ils ont eu une attitude plutôt « attentiste » jusque-là, ils commencent à réaliser que le territoire est aussi exposé au changement climatique et qu'il va leur falloir réagir.

POLLINISATION

La CAP-NC aborde le lien à développer entre agriculteurs et apiculteurs vis-à-vis du service de pollinisation.

Le CPA précise qu'il est tout juste en train d'acquérir les connaissances de base sur la disponibilité en ressources mellifères en fonction des saisons et milieux. Elles pourraient par la suite être utilisées pour objectiver l'impact du changement climatique mais on n'en est pas encore là.

La province Sud précise que l'installation de colonies à proximité d'exploitations agricoles est vue comme un service rendu par l'agriculteur à l'apiculteur qui est souvent en recherche d'un emplacement de rucher. Le service de pollinisation n'est pas monnayé. De plus les nouvelles installations mixtes ruches-vergers-maraîchages sont de plus en plus nombreuses.

Le CPA fait remarquer que dans les pays où les agriculteurs payent pour ce service de pollinisation, les apiculteurs s'engagent à positionner des colonies suffisamment fortes pour qu'elles aient une réelle plus-value et que des contrôles sont effectués par des organismes tiers.

L'IRD explique que si l'impact de la présence des pollinisateurs sur le rendement des cultures n'est plus à démontrer dans les pays tempérés, c'est moins le cas dans les pays tropicaux et en Nouvelle-Calédonie, les données manquent : elles sont anecdotiques et qualitatives.

Tous s'accordent sur le fait qu'il y a un besoin en données chiffrées locales sur l'impact de la présence de ruches sur les rendements agricoles et que le développement de ce service de pollinisation doit passer par la mise en relation et les échanges entre la filière apicole et les filières agricoles concernées. Le CPA a donc prévu de rencontrer les représentants de la filière squash prochainement.

Le RESA conclue que l'impact de la disponibilité en ressources sur la bonne santé des colonies est avéré. Aussi, sur le plan sanitaire travailler sur la résilience de la filière apicole revient à la préparer à l'introduction de pathogènes exotiques : des colonies avec un comportement hygiénique élevé seront plus résistantes aux maladies du couvain et en partie plus résistantes au varroa ; des apiculteurs sachant gérer et prévenir les cas des maladies déjà présentes sur le territoire appréhenderont mieux la gestion complexe du varroa.

Fin de la réunion à 16h15

Les actions proposées pour 2022 dans le bilan d'activité sont considérées comme validées par les membres présents au comité technique.